



De intérimaire à contrat cdi

Par **marine**, le **03/09/2010 à 11:10**

Bonjour, rnJ' ai été embauchée, (après plusieurs mois passé dans l'entreprise en intérim,) **en CDI**, seulement je n'ai eu que 15 jours de payer, chose normale, [s]mais qui va me payer les autres jours de congés ? [/s]rnAssedic ? rnMa paie n'étant pas si importante.rn je me retrouve avec 900 € ce mois ci.. .!rnMerci de votre aide. rnCordialementrnMarine,

Par **aliren27**, le **05/09/2010 à 08:07**

Bonjour Marine,rnrnpourriez vous m'indiquer la date de fin de CDD, la date de début de votre CDI ?rnrcordialementrnAline

Par **marine**, le **05/09/2010 à 08:33**

bonjour et merci !rnla fin de ma période intérim était fin octobre 2009rnet le début cdi 1er novembre 2009rnbonne journée à vous !

Par **aliren27**, le **05/09/2010 à 09:01**

Bonjour,rnrnLes congés payés étant dans la plupart du temps de Juin à Mai (30 jours ouvrables ou 25 ouvrés) , vous avez cumulé : Novembre à Mai (7 mois x 2.5 = 17.5 jours de congés ouvrables ou 14 jours ouvrés). si vous avez pris pris des congés entre le 1er

novembre et le 30 mai ils viendront en déduction des 14 jours ouvrés et ce que vous avez pris cet été aussi.

Faites le total de jours congés pris entre le 01/11 et le 30/05 puis ajouté ceux de juillet ou août et la différence sera sans solde.

Si vous avez besoin d'autres renseignements, n'hésitez pas.

Cordialement

Aline